



Séjours été seniors : les inscriptions sont ouvertes !

Cette année encore, la Ville de Trappes propose à ses aînés de partir à la découverte de la France des régions ! Que vous soyez plutôt mer, montagne ou campagne, vous trouverez à coup sûr votre bonheur au cœur du Poitou ou de l'Occitanie.

Deux séjours vous sont proposés :

- **Saint-Pierre-la-Mer**
Du 18 au 25 juin 2022
- **La Bussière**
Du 19 au 23 septembre 2022

Quelles conditions pour participer ?

- Avoir 60 ans (ou 55 ans si MDPH).
- Être retraité ou sans activité professionnelle.
- Résider en France.
- Ou bien être aidant de personnes en perte d'autonomie.

Ces séjours s'adressent en priorité aux personnes éligibles à l'aide financière de l'ANCV, mais pas exclusivement.

Comment s'inscrire ?

Renvoyer le formulaire de préinscription **avant le 30 avril 2022** avec une copie du dernier avis d'imposition (2021 sur 2020).

Quels documents devrez-vous fournir ?

Une fois votre préinscription validée, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

1. Carte d'identité + justificatif de domicile.
2. Assurance civile (habitation).
3. Certificat médical d'aptitude au voyage (trajet et séjour), un mois avant le départ.
4. Carte invalidité si besoin.
5. Quotient familial (selon tarif maximum plafonné), à faire calculer à la régie centrale de la mairie avec impôts.
6. Règlement du séjour ou acompte si échéancier (chèque ou espèces).

Covid 19

- Les participants s'engagent à respecter les éventuelles règles sanitaires en vigueur en date des séjours.
- Les voyages sont susceptibles d'annulation si l'évolution de la situation sanitaire nous y contraint.

Document(s)

[Plaquette séjours séniors juin et septembre 2022](#)

[Fiche inscription séjours séniors été 2022](#)